



**PRÉFET
DE LA SEINE-
MARITIME**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Rouen, le 8 mars 2021

JOURNÉE INTERNATIONALE POUR LES DROITS DES FEMMES

Officialisée par les Nations Unies en 1977, puis en France en 1982, la Journée Internationale pour les Droits des Femmes trouve son origine dans les luttes des ouvrières et suffragettes du début du XXe siècle, pour de meilleures conditions de travail et l'obtention du droit de vote.

Cette année, à l'occasion du 8 mars, le Préfet de la Seine-Maritime et les services de Pôle emploi Normandie ont organisé un temps d'échanges sur les freins spécifiques à l'accès des femmes à l'emploi et ont valorisé trois actions en faveur de l'insertion professionnelle des femmes :

- **Le Centre d'information sur les Droits des Femmes et des Familles (CIDFF) a mis en place, avec le soutien financier de Pôle emploi**, un accompagnement spécifique d'une durée de trois mois auprès d'un groupe de sept femmes pour lesquelles a été identifié un cumul d'obstacles au retour à l'emploi. Il s'agit à la fois d'identifier les freins à l'insertion professionnelle mais également de les accompagner dans une démarche d'autonomisation et de reconstruction personnelle.
- **La Cravate Solidaire** propose des ateliers à destination des femmes issues des quartiers prioritaires Politique de la Ville du territoire métropolitain. Les ateliers sont constitués de trois modules : un portant sur la confiance et l'estime de soi avec l'intervention d'une coache de vie professionnelle, un portant sur l'image avec l'intervention d'une socio-esthéticienne et un dernier portant sur l'entretien et l'élaboration du CV avec l'intervention de professionnels du recrutement.
- **L'association RECIFE** a mis en place en 2016 une action intitulée « Pôle d'action pour l'insertion et l'emploi des familles monoparentales » (PAPIEF). Le PAPIEF s'adresse aux

**Cabinet du préfet
Service régional et départemental
de la communication interministérielle**

Tél : 02 32 76 50 14
Mél : pref-communication@seine-maritime.gouv.fr

7, place de la Madeleine
76036 ROUEN Cedex

personnes demandeuses d'emploi en situation de monoparentalité, en majorité des femmes, résidant au sein d'un quartier prioritaire de la Politique de la Ville sur le territoire de la CODAH. L'accompagnement d'une durée de treize semaines vise l'insertion ou la réinsertion sociale et professionnelle des bénéficiaires.

Cette rencontre avec les structures est également l'occasion pour le Préfet et les services de Pôle emploi de rencontrer des bénéficiaires de ces actions et d'échanger avec elles sur les freins spécifiques à l'insertion professionnelle des femmes.

Quelques données issues des études INSEE Analyse réalisées en Normandie :

- Des écarts de salaires persistants :

En Seine-Maritime, à temps de travail équivalent, les femmes gagnent en moyenne 5700 euros de moins sur une année que les hommes. Cet écart s'accroît dans le haut de l'échelle des revenus (-11000 euros)

- Une répartition inégale des femmes et des hommes dans les secteurs d'activité :

50% des femmes ayant un emploi en Seine-Maritime l'exercent dans un panel de 11 professions (18 pour les hommes), dans des secteurs pour la plupart peu valorisés et moins rémunérateurs.

- Un déclassement professionnel plus fréquent chez les femmes et notamment chez les jeunes actives :

Les situations de déclassement professionnel¹ sont plus fréquentes chez les femmes de tout âge : un tiers connaît une situation de déclassement contre un quart chez les hommes en Normandie.

Le déclassement professionnel concerne particulièrement les jeunes femmes : près de la moitié des femmes de moins de 35 ans sont en situation de déclassement, contre deux hommes sur cinq.

Il touche encore plus spécifiquement les jeunes actives très diplômées (niveau d'études au moins égal à bac +3) : 45 % des jeunes hommes et 63 % des jeunes femmes occupent un emploi dont la qualification est inférieure à leur niveau de diplôme.

- Les femmes travaillent davantage à temps partiel et connaissent plus souvent un cumul d'activités :

30% des femmes qui travaillent en Normandie exercent leur activité à temps partiel contre 7% des hommes.

13% des Normandes en emploi cumulent plusieurs activités contre 4 % des hommes.

-L'emploi des femmes est davantage impacté par la maternité :

En Seine-Maritime 11,2 % des femmes en couple avec enfants et en âge de travailler sont parents au foyer, contre 0,2 % des hommes dans la même situation familiale.

¹ La notion de déclassement professionnel est approchée à partir du diplôme le plus fréquent pour une catégorie socioprofessionnelle donnée (CSP). Lorsque le niveau de diplôme d'un actif en emploi correspond au niveau de diplôme modal de sa CSP, alors on considère qu'il y a correspondance entre l'emploi et le diplôme. Sont considérées en situation de déclassement toutes les personnes ayant un niveau de diplôme supérieur au niveau modal de leur CSP. À l'inverse, lorsque le niveau de diplôme est inférieur au niveau modal, l'individu est considéré en situation de surclassement.

- Les femmes sont plus exposées à la monoparentalité et à la précarité :

Un ménage sur 10 en Normandie est en situation de monoparentalité, dans plus de trois quart des cas, le parent est une femme.

Le taux de pauvreté des femmes qui élèvent seules leurs enfants est nettement supérieur à celui des hommes dans le même cas : près d'une femme sur trois en situation de monoparentalité vit sous le seuil de pauvreté contre un homme sur quatre dans la même situation.

13% des femmes en situation de monoparentalité en Normandie vivent au sein d'un quartier prioritaire politique de la Ville (6% des hommes).

- Les femmes possèdent moins souvent un véhicule pour se déplacer

22 % des femmes en situation de monoparentalité et 39 % des femmes seules ne possèdent pas de voiture contre respectivement 10 % et 26 % des hommes à situation équivalente.

En Normandie comme en France métropolitaine, les femmes parcourent des distances plus courtes que celles des hommes pour aller travailler (15 km contre 21 Km en moyenne)

L'écart se creuse chez les couples avec enfants : le trajet des hommes est 40 % plus long que celui des femmes dans les couples avec un ou deux enfants et 60% à partir de trois enfants. Ces écarts pourraient trouver leur origine dans les arbitrages que font les femmes et les hommes pour concilier leurs vies professionnelle et familiale.

Sources :

« Pour les jeunes Normandes très diplômées, un déclassement professionnel bien plus fréquent que pour les hommes », Insee analyses n°4, Mars 2016

« En 15 ans, les inégalités d'accès à l'emploi ont diminué dans tous les départements normands » Insee Analyses n°41, Mars 2018

« Les Normandes plus exposées que les Normands à la pauvreté du fait de leur situation familiale » - Insee Analyses n°57, Mars 2019

« La mobilité des femmes en Normandie : des trajets domicile-travail plus courts et une moindre utilisation de la voiture », Insee Analyses n° 84, Septembre 2020

« Etre parents, des cadres aux ouvrières, plus de conséquences sur l'emploi des femmes », INSEE Première, n° 1795, Mars 2020

Les contacts presse pour plus d'informations :

Direction Régionale Pôle emploi Normandie : Lise Goujard, attachée de presse

lise.goujard@pole-emploi.fr – 06 63 34 77 92

CIDFF : Fatima GOUAL, Directrice adjointe

coordination@cidff76.fr – 02 35 63 99 99

Cravate Solidaire : Tina PEREZ, Présidente

tina.perez@lacravatesolidaire.org

RECIFE : Toumi SEHIM, Directeur

t.sehim@recife-lh.com – 02 35 24 68 68

Cabinet du préfet

Service régional et départemental

de la communication interministérielle

Tél : 02 32 76 50 14

Mél : pref-communication@seine-maritime.gouv.fr

7, place de la Madeleine
76036 ROUEN Cedex